



Afrique de l'Ouest – Sahel

L'insécurité alimentaire à des niveaux sans précédent dans la plupart des pays côtiers et sahéliens

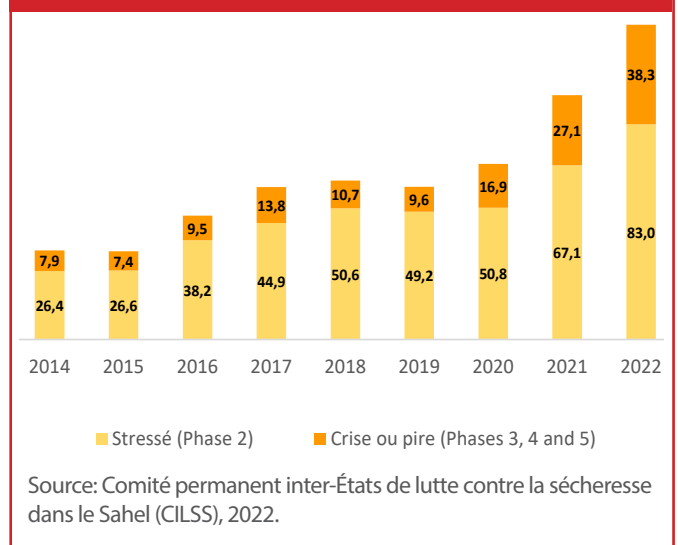
Faits saillants

- Selon les estimations, 27,3 millions de personnes se trouvaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë entre mars et mai 2022. Ce nombre pourrait augmenter et atteindre un niveau sans précédent de 38,3 millions de personnes entre juin et août 2022 en l'absence d'intensification des interventions humanitaires.
- Les niveaux alarmants d'insécurité alimentaire sont dus à des déficits localisés de la production céréalière en 2021, à l'aggravation des conflits, à la cherté des denrées alimentaires et aux défis macroéconomiques qui ont été aggravés par les répercussions de la pandémie de covid-19.
- Le nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire pourrait même dépasser les projections initiales au deuxième semestre de 2022, car les hausses des prix des denrées alimentaires et des carburants, exacerbées par la guerre en Ukraine, risquent de détériorer davantage encore l'accès à la nourriture.
- Parmi les autres facteurs qui pourraient aggraver l'insécurité alimentaire figurent: les prix élevés des intrants agricoles, en particulier des engrais; l'insécurité persistante; et des prévisions de conditions météorologiques défavorables par endroit qui pourraient avoir des effets négatifs supplémentaires sur la production agricole.

Vue d'ensemble

Une crise alimentaire majeure est en cours en Afrique de l'Ouest et au Sahel¹ en 2022. L'insécurité alimentaire a atteint des niveaux sans précédent dans la sous-région; le nombre estimé de personnes en situation d'insécurité alimentaire ne cesse d'augmenter depuis 2014 et a presque quadruplé entre 2019 et 2022 (figure 1), sous l'effet de plusieurs chocs graves: des déficits localisés de la production céréalière, une aggravation des conflits et de l'insécurité, une réduction des échanges transfrontaliers, le niveau élevé des prix des denrées alimentaires et des défis macroéconomiques exacerbés par la pandémie de covid-19. Par ailleurs, le nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire pourrait dépasser les projections initiales, car les répercussions de la guerre en Ukraine, en particulier les fortes hausses des prix internationaux des denrées alimentaires, des combustibles et des engrais, n'ont pas été prises en compte dans les dernières analyses de la sécurité

Figure 1: Afrique de l'Ouest – Évolution des populations souffrant d'insécurité alimentaire entre juin et août (2014–2022, millions)



¹ Les 17 pays suivants constituent l'espace régional de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel pris en compte dans le présent rapport: Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Togo.

alimentaire. L'insécurité alimentaire pourrait encore s'aggraver si l'accès restreint aux engrais, les conditions persistantes d'insécurité dans certaines zones et les prévisions de conditions climatiques défavorables par endroit aboutissaient à un recul de la production céréalière en 2022.

L'insécurité alimentaire à des niveaux sans précédent en 2022

Selon les estimations de la dernière analyse du «Cadre harmonisé (CH)» réalisée en mars 2022, en Afrique de l'Ouest et au Sahel, entre mars et mai 2022, environ 27,3 millions de personnes² se trouvaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë (phase 3 du CH [crise] et au-delà), dont 1,29 million en situation de phase 4 du CH (urgence). Au cours de la prochaine période de soudure, entre juin et août 2022, en l'absence d'intensification des mesures et des interventions humanitaires, selon les projections, environ 38,3 millions de personnes devraient être confrontés à une insécurité alimentaire aiguë, le plus haut niveau jamais enregistré depuis le début des analyses du CH en 2014, en hausse d'environ 40 pour cent par rapport à la même période en 2021 (figure 1). Les projections comprennent environ 2,7 millions de personnes en phase 4 du CH (urgence). Les principaux points chauds de la sous-région sont les endroits où l'incidence de l'insécurité alimentaire devrait être la plus élevée: **Nigéria** (19,45 millions), **Niger** (4,4 millions), **Burkina Faso** (3,45 millions), **Tchad** (2,1 millions) et **Mali** (1,84 million). L'insécurité alimentaire devrait également fortement s'aggraver en 2022 en **Sierra Leone** (1,6 million), en **Guinée** (1,2 million) et au **Bénin** (830 150).

Principaux facteurs de la crise alimentaire de 2022

Déficits de la production provoqués par les conditions météorologiques et les conflits

Les déficits de la production céréalière de 2021, principalement dans le Sahel, qui ont réduit les disponibilités alimentaires en 2022, sont l'un des principaux facteurs à l'origine des niveaux actuels d'insécurité alimentaire. Bien que la production céréalière de 2021 ait été favorable dans la plupart des pays côtiers, avec des productions officiellement estimées à des niveaux moyens à supérieurs à la moyenne au **Bénin**, au **Ghana**, en **Guinée**, au **Libéria**,

en **Sierra Leone** et au **Togo**, les récoltes céréalières dans les parties septentrionales du **Nigéria**, le principal producteur de la sous-région, et dans plusieurs pays sahéliens ont été officiellement estimées à des niveaux inférieurs à la moyenne. Plusieurs chocs météorologiques en 2021, y compris de fréquents épisodes de sécheresse et des inondations, ont entravé la production céréalière au **Burkina Faso**, au **Tchad** et au **Mali**, où les récoltes ont été jusqu'à 10 pour cent inférieures à la moyenne. Les conditions météorologiques défavorables ont gravement compromis les récoltes de céréales secondaires pluviales en **Mauritanie** et au **Niger**, où les niveaux de production ont reculé de respectivement 30 et 40 pour cent par rapport à la moyenne. Au **Cabo Verde**, compte tenu des graves conditions de sécheresse pour la cinquième année consécutive, les niveaux de production céréalière ont été marginaux en 2021.

En outre, l'intensification des conflits et l'insécurité accrue ont largement perturbé les moyens de subsistance et les marchés agricoles aux niveaux national et régional. Le nombre d'incidents violents n'a cessé de croître tout au long de 2021 et a continué d'augmenter au cours du premier trimestre de 2022, en particulier dans le centre du Sahel et le bassin du lac Tchad (**Burkina Faso**, **Mali**, **Niger**, **Nigéria** et **Tchad**), mais aussi dans les parties septentrionales des pays côtiers, en particulier au **Bénin**, au **Togo** et en **Côte d'Ivoire**. La recrudescence généralisée des violences a provoqué des déplacements à grande échelle, forçant de nombreux ménages ruraux à abandonner leurs récoltes dans les champs. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA), en mars 2022, environ 6 millions de personnes étaient déplacées à l'intérieur de leur pays au **Burkina Faso**, au **Tchad**, au **Mali**, au **Niger** et au **Nigéria**, contre 5,15 millions de personnes estimées au début de 2021; et 1,17 million de personnes ont cherché asile dans la sous-région en tant que réfugiés.

L'accès aux ressources pastorales et la disponibilité de fourrage dans l'ensemble du Sahel ont également été compromis par l'insécurité et les mauvaises conditions météorologiques, ce qui a entraîné une réduction de la production animale et un début précoce de la période de soudure pastorale en 2022. Cela a causé

¹ Ces chiffres ne comprennent pas les estimations de la sécurité alimentaire pour le Cameroun, qui met également en œuvre l'analyse du CH.

des mouvements anormaux de transhumance, avec pour conséquence une surexploitation des zones de pâturage accessibles et une augmentation des tensions entre les agriculteurs et les éleveurs.

Dans l'ensemble, la contraction de la production agricole a non seulement provoqué un épuisement précoce des stocks céréaliers des ménages ruraux et abouti à des disponibilités commerciales inférieures à la moyenne en 2022, mais elle a également réduit les possibilités de revenus, accru la pression sur les prix des denrées alimentaires et contraint un grand nombre de ménages à recourir à des stratégies d'adaptation de crise ou d'urgence.

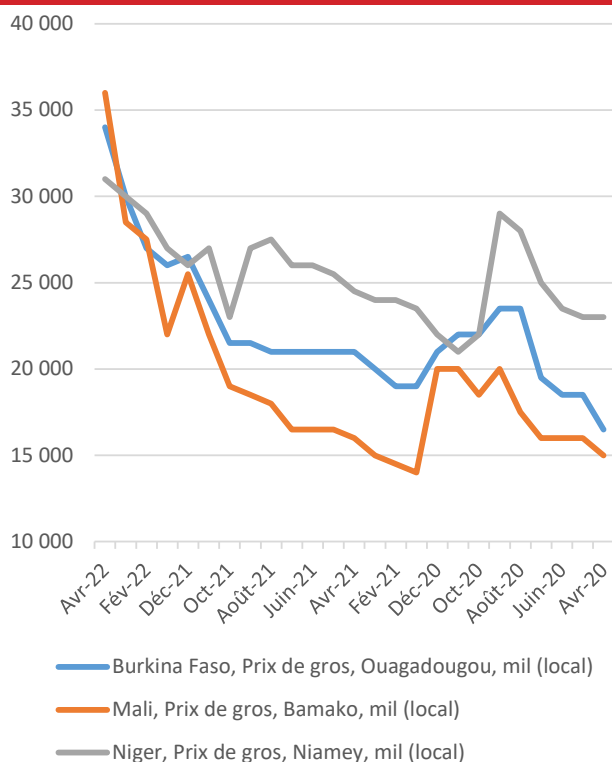
Défis macroéconomiques et cherté des denrées alimentaires

Les défis macroéconomiques, notamment la dépréciation des monnaies dans les pays en dehors de la zone de la Communauté financière africaine (CFA) et les taux d'inflation élevés, ont aggravé la situation de l'insécurité alimentaire, en particulier dans les pays côtiers. Des dépréciations significatives des monnaies

nationales au **Ghana**, en **Sierra Leone** et au **Nigéria** en 2021 et au début de 2022, dues en partie à d'importants déficits commerciaux et à des pénuries de devises étrangères, ont exacerbé les pressions inflationnistes. Dans ces trois pays, le taux annuel d'inflation était compris entre 16 et 18 pour cent en mars 2022, tandis qu'il a atteint 8 pour cent au **Cabo Verde** et 12 pour cent au **Libéria**. En outre, les répercussions de la pandémie de covid-19 et les mesures adoptées pour éviter sa propagation ont eu une incidence négative sur les activités génératrices de revenus et l'économie dans son ensemble, en particulier au **Cabo Verde**, au **Libéria**, en **Guinée-Bissau**, en **Sierra Leone**, au **Mali** et au **Nigéria**, où des taux de croissance économique négatifs ont été enregistrés en 2020. Ces facteurs ont contribué à accroître les déficits budgétaires et les niveaux d'endettement, avec des répercussions négatives sur les programmes d'aide à l'agriculture et la fourniture de services sociaux essentiels pour les ménages ruraux les plus vulnérables.

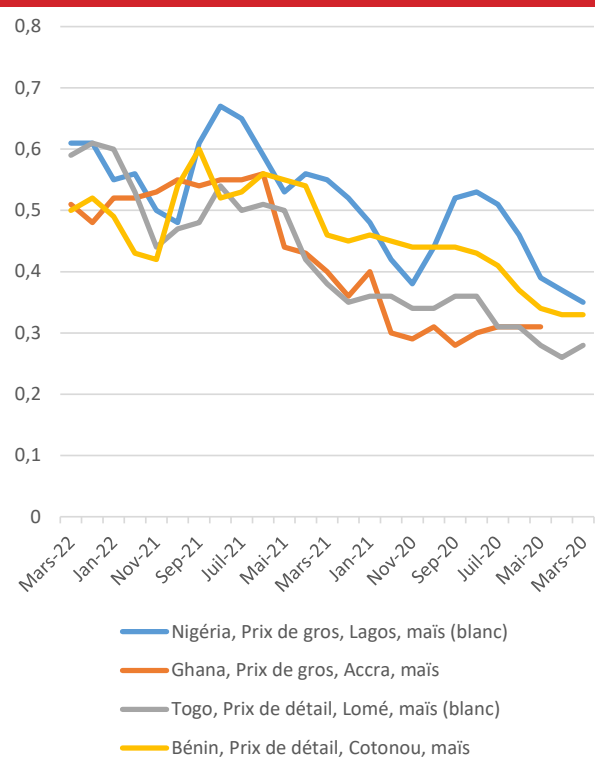
L'accès à la nourriture a été sévèrement restreint par des prix alimentaires anormalement élevés. Les

Figure 2: Afrique de l'Ouest – Prix de gros du mil local dans les pays du centre du Sahel
(Franc CFA BCEAO/100 kg)



Source: Afrique Verte, 2022.

Figure 3: Afrique de l'Ouest – Prix de gros et de détail du maïs dans les pays côtiers
(Dollar des États-Unis/kg)



Sources: Nigéria: FEWS NET; Ghana: Unité des services de marketing, SRID (MOFA); Togo: Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche; et Bénin: Institut national de la statistique et de l'analyse, 2022.

prix des céréales de base, en particulier des céréales secondaires produites localement, ont augmenté dans toute la sous-région depuis le début de 2021 et se sont établis au premier trimestre de 2022 à des niveaux nettement supérieurs à ceux observés un an auparavant, atteignant même des valeurs record ou quasi-record dans plusieurs pays. Au **Mali** et au **Burkina Faso**, les prix du mil et du sorgho (figure 2) ont progressé de plus de 60 pour cent en glissement annuel, tandis qu'au **Tchad**, au **Niger** et au **Sénégal**, ils se sont établis entre mars et avril 2022 à des valeurs supérieures de plus de 20 pour cent à celles enregistrées un an plus tôt. Au **Cabo Verde**, les prix du maïs local et des céréales importées étaient en mars 2022 entre 20 et 70 pour cent supérieurs à leurs niveaux de l'année précédente. Au **Nigéria**, au **Ghana** et au **Togo**, les prix du mil, du sorgho et du maïs augmentent depuis le début de 2021 (figure 3) et, en mars 2022, ils étaient en hausse de 20 à 60 pour cent en glissement annuel. En **Sierra Leone**, les prix des variétés de riz produites localement et importées étaient 40 pour cent plus élevés en mars 2022 qu'en mars 2021. Le niveau élevé des prix est lié à la contraction des productions céréalières et aux perturbations des marchés liées aux conflits, ainsi qu'à la faiblesse des monnaies dans les pays en dehors de la zone du franc et à la vigueur de la demande intérieure et d'exportation dans les pays côtiers. Les hausses des prix internationaux des denrées alimentaires et du carburant, associées aux perturbations des chaînes d'approvisionnement causées par la covid-19, ont accru les pressions à la hausse sur les prix intérieurs des denrées alimentaires tout au long de 2021 et au début de 2022.

La réduction des flux commerciaux de produits alimentaires à travers les frontières de la sous-région a été un facteur supplémentaire qui a pesé sur les prix intérieurs. Afin de préserver les disponibilités alimentaires intérieures et de contenir les pressions inflationnistes, les exportations de céréales en grains et de farines de céréales ont été interdites au **Mali**, au **Burkina Faso**, au **Tchad** et en **Côte d'Ivoire**. Le **Niger** a été tout particulièrement touché par l'interdiction d'exportation des produits dérivés du blé et autres denrées alimentaires importées décrétée en Algérie. Les sanctions économiques imposées au **Mali** par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), notamment la fermeture des frontières et un embargo commercial sur les articles non essentiels, la persistance du banditisme et les

mesures prolongées de confinement visant à endiguer la covid-19, ont contribué à perturber les mouvements transfrontaliers de produits de base à travers la sous-région. Cela a entraîné une augmentation des coûts de transport et un resserrement de l'offre de denrées alimentaires et d'intrants agricoles.

Facteurs de risque aggravants pour l'insécurité alimentaire

La prévalence de l'insécurité alimentaire au deuxième semestre de 2022 pourrait dépasser les projections actuelles, qui ont été établies avant le début de la guerre en Ukraine. L'accès à la nourriture risque de s'aggraver en raison des effets de la guerre sur le commerce international et les prix des produits de base, en particulier dans les pays fortement tributaires des importations de produits alimentaires. Le **Cabo Verde** et la **Mauritanie**, par exemple, importent plus de 70 pour cent des céréales et des produits de base dont ils ont besoin pour couvrir leur consommation nationale. La hausse des prix internationaux du blé, considérablement exacerbée ces derniers mois par la guerre, risque de détériorer la sécurité alimentaire des populations urbaines au **Bénin**, au **Burkina Faso**, au **Cabo Verde**, au **Ghana**, en **Mauritanie**, au **Nigéria** et au **Sénégal**, des pays qui importent de grandes quantités de blé en grains et de farine de blé. Dans ces pays, entre 25 et 60 pour cent des importations totales de blé des cinq dernières années provenaient de l'Ukraine et de la Fédération de Russie. Les pénuries et les hausses des prix internationaux des huiles végétales, liées à des perturbations des échanges dans la région de la mer Noire et à l'interdiction d'exporter de l'huile de palme récemment imposée en Indonésie, sont également susceptibles de soutenir les prix intérieurs de ces produits et des aliments transformés dans toute la sous-région. La hausse des prix mondiaux du carburant devrait faire grimper les coûts de transport et de production des produits agricoles et accroître la charge fiscale dans les pays qui subventionnent le carburant. En particulier, le déficit budgétaire devrait se creuser au **Nigéria**, en raison d'une forte augmentation du coût des subventions locales à l'essence.

La disponibilité des produits alimentaires pourrait encore se détériorer au deuxième semestre de 2022. Les perspectives concernant la production céréalière de 2022 restent incertaines au niveau sous-régional et des déficits localisés pourraient persister en raison

de l'aggravation des conditions de sécurité dans les zones touchées par des conflits et de l'accès limité aux engrais. La plupart des pays de la sous-région sont tributaires des importations d'engrais, en particulier de potassium, et les prix élevés de ces produits sur le marché international pourraient aboutir à une réduction des disponibilités pour les agriculteurs dans les pays qui mettent en œuvre des programmes de subventions aux engrais, comme le **Ghana**, le **Mali**, la **Mauritanie**, le **Niger**, le **Nigeria** et le **Togo**, compte tenu des contraintes budgétaires accrues. Ces facteurs sont susceptibles de réduire les rendements et d'entraver les activités de semis des principales cultures céréalières de 2022, actuellement en cours dans les régions méridionales des pays côtiers et qui devraient commencer prochainement au Sahel. En outre, les prévisions météorologiques pour la saison des pluies de 2022, qui court de mai à septembre, laissent entrevoir une forte probabilité de précipitations inférieures à la moyenne dans les parties méridionales de plusieurs

pays côtiers, ce qui pourrait nuire à la production agricole. Dans les pays sahéliens, selon les prévisions météorologiques, les volumes de précipitations pourraient être supérieurs à la moyenne, ce qui serait bénéfique pour le développement des cultures mais augmenterait également les risques d'inondations, en particulier entre août et septembre.

Compte tenu de la détérioration critique de la sécurité alimentaire dans la sous-région et des effets aggravants des facteurs de risque qui pourraient détériorer davantage encore les conditions en 2022, il est urgent d'intensifier immédiatement l'aide alimentaire et humanitaire au profit des ménages les plus vulnérables. En outre, il convient également de fournir un soutien agricole pour la campagne agropastorale principale en cours aux ménages agricoles et pastoraux afin de renforcer leurs capacités de production, d'améliorer leur accès à la nourriture et d'accroître les disponibilités alimentaires.

La présente **alerte spéciale** a été établie sous la responsabilité du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture, à partir d'informations officielles et officieuses. Les renseignements figurant dans la présente alerte ne doivent pas être considérés comme représentant l'exposé du point de vue du gouvernement intéressé. Ces Alertes sont de courts rapports qui décrivent une situation alarmante en matière de sécurité alimentaire qui se dessine dans un pays ou une sous-région. Elles alertent également la communauté internationale sur les mesures à prendre. Les Alertes sont disponibles en anglais, en français ou en espagnol selon le pays/la région. La situation pouvant évoluer rapidement, prière de s'adresser aux soussignés pour un complément d'informations le cas échéant.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site **Web SMIAR** à l'adresse: www.fao.org/giews/fr/.

Pour toute demande de renseignements, prière de s'adresser à:
Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR)
Marchés et commerce - Développement économique et social
GIEWS1@fao.org

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Rome, Italie

La **Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR)**, a mis en place des listes d'envoi pour diffuser ses rapports. Pour vous abonner, complétez le formulaire d'inscription disponible à l'adresse suivante: http://newsletters.fao.org/k/Fao/markets_and_trade_english_giews_world.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes pointillées sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

ISSN 2707-1782 [Print]
ISSN 2707-1790 [Online]

© FAO, 2022



Certains droits réservés. Ce travail est mis à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Internationales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/deed.fr>).

Selon les termes de cette licence, ce travail peut être copié, diffusé et adapté à des fins non commerciales, sous réserve de mention appropriée de la source. Lors de l'utilisation de ce travail, aucune indication relative à l'approbation de la part de la FAO d'une organisation, de produits ou de services spécifiques ne doit apparaître. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si le travail est adapté, il doit donc être sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si ce document fait l'objet d'une traduction, il est obligatoire d'intégrer la clause de non responsabilité suivante accompagnée de la citation indiquée ci-dessous: «Cette traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ou de l'exactitude de cette traduction. L'édition originale [langue] doit être l'édition qui fait autorité.»

Tout litige relatif à la licence ne pouvant être réglé à l'amiable sera soumis à une procédure de médiation et d'arbitrage au sens de l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire aux présentes. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Documents de tierce partie. Les utilisateurs qui souhaitent réutiliser des matériels provenant de ce travail et qui sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, ont la responsabilité de déterminer si l'autorisation est requise pour la réutilisation et d'obtenir la permission du détenteur des droits d'auteur. Le risque de demandes résultant de la violation d'un composant du travail détenu par une tierce partie incombe exclusivement à l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être acquis par le biais du courriel suivant: publications-sales@fao.org. Les demandes pour usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les demandes relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.